CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

FAAE • NUMÉRO 106 • 1re SESSION • 42e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 24 septembre 2018

Président

M. Michael Levitt

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 24 septembre 2018

● (1530)

[*Traduction*]

La greffière du comité (Mme Erica Pereira): Honorables membres du Comité, bonjour. Je vois que nous avons quorum aujourd'hui.

Avant de commencer, je tiens à informer les membres que le greffier du Comité peut seulement recevoir les motions pour l'élection du président et aucun autre type de motion. Je ne peux pas répondre à des rappels au Règlement ou prendre part au débat.

Nous pouvons maintenant procéder à l'élection d'un président. Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le président doit être membre du parti au pouvoir. Je suis maintenant prête à recevoir les motions pour le poste de président.

Monsieur Wrzesnewskyj, allez-y.

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): J'aimerais nommer Michael Levitt.

La greffière: M. Wrzesnewskyj a proposé que M. Levitt soit élu à la présidence du Comité.

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare la motion adoptée et Michael Levitt dûment élu à la présidence du Comité.

Félicitations. Je vous invite à occuper le fauteuil.

Des députés: Bravo!

M. Michael Levitt (York-Centre, Lib.): Bonjour à tous.

J'aimerais commencer par remercier les membres du Comité de la confiance qu'il m'ont témoignée en m'élisant à la présidence. Avec leur soutien, je veux poursuivre la tradition de collégialité et de coopération qui est la nôtre depuis deux ans et demi.

Je tiens aussi à souligner les efforts de mes collègues du Sous-comité des droits internationaux de la personne, avec qui je travaille depuis deux ans et demi. Ensemble nous avons accompli un travail extraordinaire, et cette présidence marquera le début d'une nouvelle étape pour moi.

Je tiens aussi à saluer deux nouveaux membres et à leur souhaiter la bienvenue à ce comité: Frank Baylis et Leona Alleslev.

Étant donné que je viens juste de prendre place dans le fauteuil et que je n'ai pas encore eu la chance de rencontrer la greffière, je vais simplement recommander que, avant de procéder, j'aie la possibilité de lui parler ainsi qu'aux analystes en ce qui concerne nos travaux.

Bien que notre ébauche concernant les affaires consulaires soit à l'ordre du jour, étant donné que l'addendum n'a été diffusé qu'à 16 heures vendredi, peut-être est-il préférable qu'on donne aux membres le temps de l'examiner et de nous proposer d'éventuelles modifications. On vous rappelle que toute modification de fond devrait être présentée à la greffière dans les deux langues officielles.

Nous avons un voyage dans l'Arctique de prévu. Nous avons bien des travaux intéressants à mener, mais s'il n'y a rien d'autre à ajouter, j'aimerais lever la séance.

Avant de terminer, j'ai une dernière chose à faire. Au cours des deux dernières années et demie, l'honorable Bob Nault a présidé ce comité. Je tiens à le remercier pour les efforts qu'ils a déployés. Nous avons accompli des travaux vraiment importants pendant cette période. Un certain nombre de membres siègent au Comité depuis le début. Je tiens à souligner les efforts de Bob et à le remercier pour son service au Comité.

Des députés: Bravo!

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes
à l'adresse suivante : http://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the
following address: http://www.ourcommons.ca